

FANION DU SACRÉ-COEUR

Nous insérons avec plaisir le communiqué suivant du "Comité national du Règne du Sacré Coeur de Jésus au Canada" et nous recommandons fortement le fanion préparé par ses soins.

Le coquet petit drapeau canadien-français aux armes du Sacré-Coeur, mis en circulation depuis quelques mois seulement, a obtenu le plus vif et consolant succès. Tous les coeurs chrétiens sentent de plus en plus vivement le besoin d'arborer partout, avec amour et confiance, le drapeau du Roi des rois, signe et gage de salut, par Lui-même prescrit, au sein des cruelles épreuves où nous nous débattons. C'est par milliers que nos vaillants jeunes conscrits, partant pour la gloire et pour le sacrifice accepté de coeur franc, si Dieu le réclame, ont affectueusement accueilli le labarum sauveur, pour en ceindre leur poitrine, en attendant l'heure de l'afficher, avec fierté, à leur baïonnette triomphante, à l'instar de leurs aînés catholiques des armées de France, d'Italie et d'Angleterre. C'est par centaines également que nos "civils" le réclament, soit pour en décorer l'image ou la statue du Sacré-Coeur intronisée au foyer, soit pour l'arborer, promesse d'espoir, de triomphe et d'heureux retour, dans les processions ou autres manifestations pieuses qui vont se multipliant. Le noble étendard du Christ vainqueur perpétue, au milieu de nous, la prière conquérante et apaisante, pour nos chers absents, pendant qu'au front il combat avec eux et leur sert de palladium sacré.

Nous rappelons donc qu'on peut se procurer ces "Fanions du Sacré-Coeur", si gentils et décoratifs, en les demandant au Secrétariat des Oeuvres de l'A. S. C., 101 rue Ste-Anne (Casier 126), Québec, à 25 sous l'unité et \$2.90 la douzaine. On peut aussi disposer encore d'un certain nombre à 15 sous l'unité, et \$1.60 la douzaine. Les commandes pour fanions S.-C. sont strictement payables d'avance.

DING ! DANG ! DONG !

— Par décret du 25 juin 1914, Pie X a daigné accorder que, tous les ans, le 2 novembre, toutes les fois (toties quoties) que les fidèles, confessés et communies, visiteraient une église, un oratoire public ou semi-public, dans le but de soulager les défunts, et y priaient aux intentions du Souverain Pontife, ils pourraient gagner une indulgence plénière, dont seules profiteraient les âmes du Purgatoire. Cette indulgence commence le jour de la Toussaint à midi et finit le lendemain, 2 novembre, à minuit.

— S. G. Mgr LaRocque, évêque de Sherbrooke, et M. l'abbé Lefebvre, supérieur du Séminaire, sont revenus de Vancouver le 18 octobre et sont repartis le 21 pour l'Est.

— S. G. Mgr Louis Humbrecht, évêque de Poitiers depuis 1911, vient d'être promu au siège archiépiscopal de Besançon. Il était vicaire général de ce diocèse lorsqu'il fut nommé évêque de Poitiers.